Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203806-20260424-202612-DE

MAIRIE DE TRÉVRON

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE du 24/04/2026

Commune de Trévron

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le 24 avril à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du Maire Mr FRERE François

Date de convocation : le 13/04/2026

Absent(s) excusé(s):
Absent: VOIR LISTE TABLEAU DE PRESENCE
Secrétaire de séance (élu) : CAMILLE ROUVRAIS
Heure : 18h05
Nombre de membres en exercice : 15
Présents :13 arrivées de Véronique Racine 18h50
Votants :14
Procuration 2

2026 – 12 SUJET N°1

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales :

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203806-20260424-202612-DE

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Ville de TREVRON ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de TREVRON . ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que l'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté selon le cas par le maire. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le compte financier unique est approuvé si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Considérant les éléments susvisés ;

Annexe CFU EN PJ et **CFU transmis aux élus en mode électronique**

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu Mr le maire, il est proposé au conseil municipal :

POUR	12	ABSTENTION	1	CONTRE		NE PREND PAS PART	1

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

D'adopter le compte financier unique pour l'exercice 2025

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203806-20260424-202612-DE

Commune de TREVRON - BUDGET COMMUNAL - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	752 132,65	596 126,00	1 348 258,65
	Recettes réalisées (1)	B	362 772,88	683 552,05	1 046 324,93
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	874 350,54	796 126,00	1 670 476,54
	Dépenses réalisées (1)	E	136 275,39	637 324,57	773 599,96
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	226 497,49	46 227,48	272 724,97
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	122 217,89	200 000,00	322 217,89
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	348 715,38	246 227,48	594 942,86
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	348 715,38	246 227,48	594 942,86

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Résultat fonctionnement à report 2025 à affecter pour 2026 : 246 227.48 €

Résultat investissement reporté 2025 à affecter pour 2026 : 348 715.48 €

D'APPROUVER le CFU (compte financier Unique)2025

D'AUTORISER Mr le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération et l'envoi à la préfecture en dématérialiser

Le 24/04/2026, Trévron

Secretaire de Séance
Camille ROUVRAIS

Le Maire
Mr Frère François

MAIRIE DE TREVRON
Côtes-d'Armor

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203806-20260424-202612-DE

ARRETE ET SIGNATURES

Commune de TREVRON - BUDGET COMMUNAL

Présentation

Présenté par le Maire,
A Trévron, le 24/04/2026
Le Maire

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session extraordinaire.
A Trévron, le 24/04/2026

Les membres du Conseil Municipal,

Votes

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés :

Pour :
Contre :
Abstention :

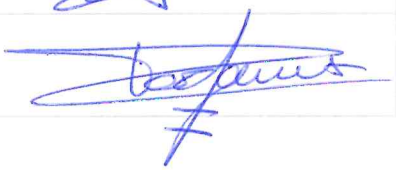
Date de convocation : 13/04/2026

Signataire	
FRERE Francois MAIRE	
BEZARD STEPHANE 1er Adjoint	
MICHONNET Alice 2eme Adjointe	
SERINET BRUNO 3eme Adjoint	
SILARD CHRISTOPHE Conseiller	
HOUGUAY JORDANE Conseillère	
RACINE Véronique Conseillère	
GUERIN NATHALIE Conseillière	
SERINET Guy Conseiller	
INCREDULE Laura Conseillière	
MICHONNET Jean Luc Conseiller	pouvoir à Camille ROUVRAIS
BARXELL Claire Conseillière	
PROTOIS Vivien Conseiller	Pouvoir à Christophe SILARD

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203806-20260424-202612-DE

ARRETE ET SIGNATURES

Commune de TREVRON - BUDGET COMMUNAL

Signataire	
ROUVRAIS Camille Conseillière	
LEDANOIS Philippe Conseiller	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....